

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2024

GEL DES TARIFS DES TRANSPORTS PUBLICS PENDANT LES JEUX OLYMPIQUES ET
PARALYMPIQUES 2024 - (N° 2063)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD52

présenté par
M. Olivier Faure, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 4, après le mot :

« nuitées »,

insérer les mots :

« de séjour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.